

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Projets
Opérationnels

U9
2

Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

Convoqué le jeudi 8 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Ouchen BELKACEM, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Fabienne MOREAU, Zine BOUKRICHE, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Karine CHALAH, Jacques BRIFFAULT

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Anne Laure PEREZ), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELÉE), Mohammed DDANI(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Nadia MOUADDINE(représentée par Yasmina ATTAF), Christophe BERNIER(représenté par Laurent NOEL), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Aurélie REMACLE(représentée par Mariama GASSAMA), Eloi SIMON(représenté par Roger DUGUÉ), Khalid DAMOUN(représenté par Ibrahima NDIAYE), Elsa FAUCILLON(représentée par Zineb ZOUAOUI), Laetitia GHIRARDI(représentée par Karine CHALAH), Isabelle TITTI DINGONG)

Absents excusés :

Isabelle MASSARD, Ahcen MEHARGA, Sinan KARAKUS, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO

Ne prend pas part au vote : 7

Carole LAFON, Grégory BOULORD, Anne Laure PEREZ, Yasmina ATTAF, Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELÉE), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Patrice LECLERC

Nombre de votes pour : 30

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Gennevilliers Habitat - Opération de construction de 75 logements sociaux, 117 rue Henri Barbusse à Gennevilliers - dont 34 logements financés en PLUS - Participation de la ville pour un montant global de 687 175 €.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le projet de construction par Gennevilliers Habitat de 75 logements sociaux dont 34 logements financés en PLUS à réaliser sur la ZAC Debussy Sévines - 117 rue Henri Barbusse à Gennevilliers,

Vu le bilan prévisionnel de l'opération projetée,

Considérant la nécessité d'une subvention communale pour un montant de 687 175 € afin de permettre à Gennevilliers Habitat de garantir l'équilibre de cette opération,

Considérant le démarrage de l'opération en mai 2022, nécessitant le versement d'un acompte de 50% du montant global de la subvention communale, soit 343 587,50 €, afin de permettre à Gennevilliers Habitat de démarrer cette opération,

Considérant le versement du solde de la subvention d'un montant de 343 587,50 €,

des travaux,

Accusé de réception en préfecture
012-248390367-20221214-DE-091432-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Considérant qu'en contrepartie de cette subvention, Gennevilliers Habitat s'engage à conférer au profit de la commune un(des) droit(s) de réservation locative décrits ci-dessous, calculé(s) sur la base d'un ratio d'un logement par tranche de subvention de 45 000.00€, soit 15 logement(s).

Nombre de droits	Type de droit	Durée	Typologie	Nature	Localisation logement(s)	Prise d'effet
15	DSDP*	60 ans	Indifférente	collectif	Localisé dans opération financée	Date de livraison du programme

*droit de suite dans programme de l'opération financée

Considérant que conformément aux dispositions des articles L.441-1 et R*441-5 du Code de la construction et de l'habitation, tant le descriptif du(des) logements réservés au profit de la ville de Gennevilliers dans le cadre de cette opération, que les modalités d'exercice des droits de réservation accordés à la ville par Gennevilliers Habitat, seront formalisés au travers d'une convention de réservation qui sera établie postérieurement au démarrage des travaux du programme immobilier de l'opération projetée, et six mois maximum avant la date prévue pour la livraison du programme,

Considérant qu'il convient de répondre favorablement à cette demande,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Autorise le versement par la Ville de Gennevilliers d'une subvention d'un montant de 687 175 € à Gennevilliers Habitat pour que ce dernier puisse réaliser une opération de construction de 75 logements, projetée au 117 rue Henri Barbusse à Gennevilliers. Subvention versée en deux fois, 1^{er} acompte de 343 587,50 € au démarrage de l'opération et solde de 343 587,50 € à la livraison des travaux.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine, et, notifiée à Gennevilliers Habitat.

En raison des fonctions exercées dans cette structure Carole LAFON, Grégory BOULORD, Anne Laure PEREZ, Yasmina ATTAF, Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELÉE), Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Patrice LECLERC ne prennent pas part au vote.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 16/12/22

Affiché le 16/12/22

Exécutoire le 16/12/22



Le Maire
Patrice LECLERC

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20221214-DE-U9-14-22-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022